

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2924

20 novembre 2013

SOMMAIRE

21st Century Investment Finance S.A. ..	140342	Inception S.à r.l.	140350
3P Condor S.C.A., SICAV-FIS	140308	International Design Concept	140346
Abacchus Invest S.A.	140308	LP Three Darmstadt Sàrl	140335
ABF St James Park S.à r.l.	140308	M3 Credit General Partner S.à r.l.	140306
ACE Fashion S.A.	140306	MABE S.à r.l.	140343
AEID II (Lux) Holding Company S.à r.l. .	140330	Malewane Finance S.A.	140336
Agence d'Assurances Joël Simon S.à r.l.	140334	Manchester Wind S.à r.l.	140336
Allianz Global Investors Opportunities ..	140343	Milliken International Inc S.à r.l.	140335
ALL STAR Restaurants S.à r.l.	140331	Milliken International Inc S.à r.l.	140336
Ambra Europe S.A.	140331	Millipore International Holdings S.à r.l. .	140335
Amur S.à r.l.	140341	Morumbi S.A.	140336
Arcapita Industrial Management S.à r.l.	140331	Sesterce Investments S.A.	140338
Art Construct S.à r.l.	140332	SH Findel S.à r.l.	140346
Avroy Finance S.à r.l.	140308	Sincro Sicav II	140337
AXA Infrastructure Holding S.à r.l.	140341	Sportv	140337
Bain Capital Everest Manager Holding SCA	140321	Sportv	140337
Ballymore Projects Sàrl	140342	Steelex S.A.	140337
Ballymore Properties Luxembourg Sàrl	140342	S.T. Sharesmarket S.à r.l.	140350
Bellavista Feeder Fund, SICAV-SIF	140348	Sun One S.A.	140338
Bourdon Holdings S.à r.l.	140322	Sun Two S.A.	140338
Cabanco Capital S.A.	140349	Surprise S.A.	140338
Chemicon	140341	Wesby Sàrl	140349
e-BCA S.à r.l.	140309	Worldwide Eco Active Systems S.à r.l. .	140350
Expertise Tamino S.A.	140340	Worldwide Eco Active Systems S.à r.l. .	140340
G Construct-Lux S.à r.l.	140340	Ymas International S.A.	140340
Gunco Invest	140341	Ymas International S.A.	140339
Gunco Invest	140346	York Trading S.A.	140339
		York Trading S.A.	140339
		Yousara S.A.	140349
		Zap S.A.	140339

M3 Credit General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 180.380.

—
EXTRAIT

Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales exécutée en date du 14 octobre 2013 entre:

- M3 Capital Partners Limited, une limited company, existant en vertu des lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 180, Picadilly, 6^{ème} étage, W1J 9ER, Londres, Royaume-Uni, et enregistrée auprès du Registrar of Companies of England and Wales, sous le numéro 3325060,

et,

- NSS Pelican Odin S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 174015,

que les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, ont été transférées par M3 Capital Partners Limited, susnommée, à NSS Pelican Odin S.à r.l., susnommée.

Depuis lors, les parts sociales de la Société sont détenues par NSS Pelican Odin S.à r.l., seul et unique associé de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 octobre 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2013144354/29.

(130176422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

ACE Fashion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3898 Foetz, 1, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 50.182.

L'an deux mille treize, le quatre octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ACE FASHION S.A.», ayant son siège social à L-3898 Foetz, 1, rue du Brill, inscrite sous le numéro B 50.182 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Dudelange, en date du 24 janvier 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 242 du 3 juin 1995.

Les statuts de ladite société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire en date du 21 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2350 du 3 octobre 2011.

L'assemblée est présidée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à la même adresse.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Francine MONIOT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1) Modification de l'année sociale afin que l'exercice social commence le premier février et se termine le 31 janvier de l'année suivante.

2) Modification subséquente de l'article 17, premier alinéa, des statuts de la société.

3) Introduction de la possibilité d'avoir un administrateur unique et modification subséquente des articles 6 et 12 des statuts de la société.

4) Divers.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, et sans abstentions, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier le début et la fin de chaque année sociale de sorte que dorénavant l'exercice social commence le premier février et se termine le 31 janvier de l'année suivante.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 17, premier alinéa, des statuts de la société aura la teneur suivante:

« **Art. 17. Premier alinéa.** L'année sociale commence le premier février et finit le trente et un janvier de l'année suivante.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'introduire la possibilité d'avoir un administrateur unique au cas où la société a un actionnaire unique et de modifier en conséquence les articles 6 et 12 des statuts de la société qui désormais auront la teneur suivante:

« **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Cependant au cas où la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre, appelé dans ce cas l'administrateur unique, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.»

« **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances soit par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.»

Dispositions transitoires

L'exercice en cours qui a commencé le 1^{er} janvier 2013 se terminera le 31 décembre 2013.

L'exercice social commençant le premier janvier 2014 se terminera le 31 janvier 2014.

L'exercice social qui commencera le 1^{er} février 2014 se terminera le 31 janvier 2015.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de mille deux cents euros (1.200.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill, G. Saddi, F. Moniot et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 09 octobre 2013. LAC/2013/45985. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145241/79.

(130178171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

ABF St James Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 131.098.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013145238/14.

(130177685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Abacchus Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 118.279.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ABACCHUS INVEST S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013145237/12.

(130177427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Avroy Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 96.892.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145236/10.

(130177475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

3P Condor S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 4, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 158.842.

Auszug aus dem Protokoll der vertagten Ordentlichen Generalversammlung der 3P Condor S.C.A., SICAV-FIS die am 30. September 2013 in Luxemburg stattfand:

Die Generalversammlung beschließt, den Wirtschaftsprüfer BDO Audit, wieder zum Wirtschaftsprüfer der 3P Condor S.C.A., SICAV-FIS mit Wirkung vom 30. September 2013 bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der 3P Condor S.C.A., SICAV-FIS für das am 31. Dezember 2013 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 15. Oktober 2013.
Für 3P Condor S.C.A., SICAV-FIS
Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.
Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2013145197/18.

(130176620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

e-BCA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 180.192.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty seventh of September,
before Us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

BCA Holdings Limited, a Cayman Islands exempted company limited by shares having its registered office at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, having registered company number 280228

here represented by Mrs. Sofia AFONSO DA-CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given by BCA Holdings Limited.

Such appearing party acting as the sole member of e-BCA S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the notary Francis Kessler on 09 September 2013, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 180192 (hereinafter the «Company») decides to deliberate on the following:

- 1) creation of classes of shares which shall have such rights and features as set out in the articles of association of the Company (the Articles) to be fully restated;
- 2) reallocation of the twelve thousand five hundred (12.500) ordinary shares into twelve thousand five hundred (12.500) class A ordinary shares to take into account the creation of the classes of shares;
- 3) increase of the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12.500) class A ordinary shares with a par value of one Euro (EUR 1,-) each, to an amount of one hundred twenty five thousand Euros (EUR 125.000.-), by way of the creation and issue of twelve thousand five hundred (12.500) class B ordinary shares, twelve thousand five hundred (12.500) class C ordinary shares, twelve thousand five hundred (12.500) class D ordinary shares, twelve thousand five hundred (12.500) class E ordinary shares, twelve thousand five hundred (12.500) class F ordinary shares, twelve thousand five hundred (12.500) class G ordinary shares, twelve thousand five hundred (12.500) class H ordinary shares, twelve thousand five hundred (12.500) class I ordinary shares, twelve thousand five hundred (12.500) class J ordinary shares, all with a par value of one Euro (EUR 1,-) each;
- 4) subscription and payment of the new shares to be issued by the Company as specified in item 3) above;
- 5) allocation of an amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12.500) to the legal reserve of the Company;
- 6) amendment of the date of the closing of the first accounting year;
- 7) subsequent amendment and full restatement of the Articles;
- 8) power and authority given to any member of the board of managers of e-BCA S.a r.l., each acting individually and/ or any employee/agent/officer of the Company, to proceed on behalf of the Company to the amendment of the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and the required registration formalities with the Trade and Companies' Register in Luxembourg; and
- 9) miscellaneous.

First resolution

The sole member resolves to create classes of shares, i.e. class A ordinary shares, class B ordinary shares, class C ordinary shares, class D ordinary shares, class E ordinary shares, class F ordinary shares, class G ordinary shares, class H ordinary shares, class I ordinary shares, class J ordinary shares, to be fully restated in Resolution 3 below.

Second resolution

The sole member resolves to reallocate the twelve thousand five hundred (12.500) ordinary shares which shall henceforth be allocated as follows:

- Twelve thousand five hundred (12.500) class A ordinary shares with a par value of one Euro (EUR 1,-) each.

Third resolution

The sole member resolves to increase the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12.500,-), represented by twelve thousand five hundred (12.500) class A ordinary shares with a par value of one Euro (EUR 1,-) each, to an amount of one hundred twenty five thousand Euros (EUR 125.000,-), by way of the creation and issue of twelve thousand five hundred (12.500) class B ordinary shares, twelve thousand five hundred (12.500) class C ordinary shares, twelve thousand five hundred (12.500) class D ordinary shares, twelve thousand five hundred (12.500) class E ordinary shares, twelve thousand five hundred (12.500) class F ordinary shares, twelve thousand five hundred (12.500) class G ordinary shares, twelve thousand five hundred (12.500) class H ordinary shares, twelve thousand five hundred (12.500) class I ordinary shares, twelve thousand five hundred (12.500) class J ordinary shares, with a par value of one cent Euro (EUR 1,-) each which will have such rights and features as set out in the Articles.

Fourth resolution

Subscription and Payment

Now, the sole member declares to subscribe to newly issued class B ordinary shares, class C ordinary shares, class D ordinary shares, class E ordinary shares, class F ordinary shares, class G ordinary shares, class H ordinary shares, class I ordinary shares, class J ordinary shares all with a par value of one Euro (EUR 1,-) each;

Therefore, the amount of one hundred twelve thousand five hundred Euros (EUR 112.500,-) relating to the subscription of the class B Shares, the class C Shares, the class D Shares, the class E Shares, the class F Shares, the class G Shares, the class H Shares, the class I Shares and the class J Shares as stated here above is as now at the disposal of the Company and proof of which has been duly given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Fifth resolution

The sole member decides to allocate an amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12.500) to the legal reserve of the Company. Such allocation is made through a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12.500) made by the sole member.

Sixth resolution

The sole member decides to amend the date of the closing of the first accounting year of the Company, and resolves that the first accounting year will end on December 31st 2013.

Seventh resolution

The sole member resolves to amend and completely restate the Articles which shall henceforth be read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name e-BCA S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The Company may carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

3.2 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

3.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, develop-

ment and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

3.4 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

3.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at one hundred twenty five thousand Euros (EUR 125.000,-) represented by one hundred twenty five thousand (125.000) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up, divided into several classes of shares as follows:

- Twelve thousand five hundred (12.500) class A shares,
- Twelve thousand five hundred (12.500) class B shares,
- Twelve thousand five hundred (12.500) class C shares,
- Twelve thousand five hundred (12.500) class D shares,
- Twelve thousand five hundred (12.500) class E shares,
- Twelve thousand five hundred (12.500) class F shares,
- Twelve thousand five hundred (12.500) class G shares,
- Twelve thousand five hundred (12.500) class H shares,
- Twelve thousand five hundred (12.500) class I shares, and
- Twelve thousand five hundred (12.500) class J shares.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for amendment of these Articles.

5.3 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es) of shares. In the case of repurchases and cancellations of classes of shares such cancellations and repurchases shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class J).

5.4 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares (in the order provided for in article 5.3), such class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (as defined in article 17 of these Articles) -with the limitation however to the Total Cancellation Amount (as defined in article 17 of these Articles) as determined by the general meeting of partners- and the holders of shares of the repurchased and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined in article 17 of these Articles) for each share of the relevant class held by them and cancelled.

5.4.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

5.4.2 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of partners on the basis of the relevant Interim Accounts (as defined in article 17 of these Articles). The Total Cancellation Amount for each of the classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of partners in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.4.3 Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 6. Shares.

6.1 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.2 Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.3 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation**Art. 7. Board of managers.**

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2 The members of the board might be split in two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».

7.3 The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent Category A Managers and Category B Managers were appointed, at least one Category A Manager and one Category B Manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of Category A Managers and Category B Managers such resolutions must be approved by at least one Category A Manager and one Category B Manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager and by the joint signature of two managers in the case of a plurality of managers.

10.2 If the single partner or the general meeting of partners decides to create two categories of managers (category A and category B), the Company will be bound by the joint signature of any A Manager together with any B Manager.

10.3 The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1 The share premium account may be distributed to the partners upon decision of a general meeting of partners in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of partners may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

15.2 The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or as the case may be the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or as the case may be the board of managers. The manager or as the case may be the board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

15.3 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) an amount equal to 0.10% of the aggregate nominal value of the class A shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of class A shares pro rata to their respective holding of class A shares, then

(ii) an amount equal to 0.15% of the aggregate nominal value of the class B shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of class B shares pro rata to their respective holding of class B shares, then

(iii) an amount equal to 0.20% of the aggregate nominal value of the class C shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of class C shares pro rata to their respective holding of class C shares, then

(iv) an amount equal to 0.25% of the aggregate nominal value of the class D shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of class D shares pro rata to their respective holding class D shares, then

(v) an amount equal to 0.30% of the aggregate nominal value of the class E shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of class E shares pro rata to their respective holding of class E shares, then

(vi) an amount equal to 0.35% of the aggregate nominal value of the class F shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of class F shares pro rata to their respective holding of class F shares, then

(vii) an amount equal to 0.40% of the aggregate nominal value of the class G shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of class G shares pro rata to their respective holding of class G shares, then

(viii) an amount equal to 0.45% of the aggregate nominal value of the class H shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of class H shares pro rata to their respective holding of class H shares, then

(ix) an amount equal to 0.50% of the aggregate nominal value of the class I shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of class I shares pro rata to their class I shares, then

(x) an amount equal to 0.55% of the aggregate nominal value of the class J shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of class J shares pro rata to their class J shares, then

(xi) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first class J shares, then if no class J shares are in existence, class I shares and in such continuation until only class A shares are in existence)

VI. Dissolution – Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the partners in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.

VII - General provision

Art. 17. Definitions.

Available Amount	Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to Art. 15 of these Articles, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ Whereby: AA= Available Amount NP= net profits (including carried forward profits) P= any freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled L= losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles
Interim Accounts	Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares.
Cancellation Value Per Share	Means the amount to which a share of the class of shares repurchased and cancelled pursuant to article 5.4 shall be entitled in accordance with the Total Cancellation Amount and determined as set forth in article 5.4
Total Cancellation Amount	Means the amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of shareholders for the repurchase of a class of shares in accordance with article 5.4 of these Articles

Art. 18. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin at the date of the incorporation of the Company and shall end on December 31st 2013.

Eighth resolution

The sole member resolves to grant power and authority to any member of the board of managers of the Company, each acting individually and/or any employee of the Company, to proceed on behalf of the Company to the amendment

of the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and the required registration formalities with the RCS.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand seven hundred euro (EUR 1,700.-).

Whereof the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sept septembre

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BCA Holdings Limited, société en commandite par action caïmane, ayant son siège social à PO Box 309, South Church Street, Ugland House KY1-1104, Grand Cayman, Iles Caïmans, enregistrée sous le numéro MC-280228

ici représenté par Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, résidant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée par BCA Holdings Limited.

Apparaissant en sa qualité d'associé unique de la société e-BCA S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 412 F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, constituée selon acte reçu par le notaire Francis Kessler le 9 septembre 2013, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180192 (ci-après la «Société»), décide de délibérer sur les suivantes:

1) Création de classes de parts sociales qui auront les mêmes droits et caractéristiques tels que définis dans les statuts de la Société (les Statuts) à refondre:

2) Réallocation de douze mille cinq cent (12.500) parts sociales en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A, afin de prendre en compte la création de classes de parts sociales;

3) Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A de valeur nominale un Euro (EUR 1,-), au montant de cent vingt cinq mille Euros (EUR 125.000,-), par la création de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe B, douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe C, douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe D, douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe E, douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe F, douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe G, douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe H, douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe I, toutes ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune;

4) Souscription et paiement des nouvelles parts sociales émises par la Société comme défini au point 3) ci-dessus;

5) Allocation d'un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à la réserve légale de la Société;

6) Modification de la date de clôture de la première année sociale;

7) Modification subséquente et refonte des Statuts;

8) Pouvoir aux membres du conseil de gérance de la Société, chacun avec pouvoir individuel, à procéder pour le compte de la Société à la modification du registre des actionnaires, afin de refléter les modifications reprises ci-dessus, et les formalités d'enregistrement requises auprès du Registre du Commerce et des Sociétés;

9) Divers

Première résolution

L'associé unique décide de créer des classes de parts sociales telles que définies ci-après: parts sociales de classe A, parts sociales de classe B, parts sociales de classe C, parts sociales de classe D, parts sociales de classe E, parts sociales de classe F, parts sociales de classe G, parts sociales de classe H, parts sociales de classe I, parts sociales de classe J, devant être intégralement définies dans la Résolution 3 ci-dessous.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de réattribuer les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, qui seront en conséquence attribuées comme suit:

- Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents actions (12.500) parts sociales de valeur nominale un Euro (EUR 1,-) chacune, au montant de cent vingt cinq mille Euros (EUR 125.000,-) par la création et l'émission de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe B, douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe C, douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe D, douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe E, douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe F, douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe G, douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe H, douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe I, douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe J, de valeur nominale un Euro (EUR 1,-), chacune ayant les mêmes droits et privilèges tels que définis dans les Statuts.

Quatrième résolution *Souscription et Paiement*

L'associé unique déclare souscrire à l'intégralité des parts sociales nouvellement émises de classe B, de classe C, de classe D, de classe E, de classe F, de classe G, de classe H, de classe I et de classe J, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune;

Le montant de cent douze mille cinq cents Euros (EUR 112.500,-) pour la souscription des parts sociales de classe B, des parts sociales de classe C, des parts sociales de classe D, des parts sociales de classe E, des parts sociales de classe F, des parts sociales de classe G, des parts sociales de classe H, des parts sociales de classe I et des parts sociales de classe J tels que définies ci-dessus se trouve à disposition de la Société, et dont la preuve a été dûment remise au Notaire qui en atteste expressément la réception.

Cinquième résolution

L'associé unique décide d'allouer le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à la réserve légale de la Société. Cette allocation est faite par un apport en numéraire de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) fait par l'associé unique.

Sixième résolution

L'associé unique décide de modifier la date de clôture de la première année sociale de la Société, et décide que la première année sociale se terminera le 31 décembre 2013.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et refondre entièrement les Statuts, qui doivent être lus tel qu'il suit

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination e-BCA S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de

toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à cent vingt cinq mille Euros (EUR 125.000,-) représenté par cent vingt cinq mille parts sociales nominatives de valeur nominale un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement payées, divisées en diverses classes d'actions comme suit:

- Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A;
- Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe B;
- Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe C;
- Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe D;
- Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe E;
- Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe F;
- Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe G;
- Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe H
- Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe I, et
- Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe J.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3. Le capital social peut être réduit par l'annulation de parts sociales, y compris par l'annulation d'une ou de plusieurs classe(s) de parts sociales entières par voie de rachat et d'annulation de toutes les parts sociales émises dans de telle(s) classe(s). En cas de rachats ou d'annulations de classes de parts sociales, de tels rachats et annulations de parts sociales seront effectués suivant l'ordre alphabétique inversé (commençant par la classe J).

5.4. Dans le cas d'une réduction de capital social par voie de rachat et d'annulation de parts sociales (selon l'ordre défini à l'article 5.3), cette classe donne droit à ses détenteurs au prorata de leur détention dans cette classe au Montant Disponible (tel que défini dans l'article 17 des présents Statuts), avec la limitation toutefois au Montant Total d'Annulation (tel que défini dans l'Article 17 des présents Statuts) tel que déterminé par l'assemblée générale des associés, et les détenteurs des parts sociales de la classe de parts sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant correspondant à la Valeur d'Annulation par Part Sociales (telle que définie dans l'Article 17 des présents Statuts) pour chacune des parts sociales de la classe pertinente annulée qu'ils détiennent.

5.4.1. La Valeur d'Annulation par Parts Sociales sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales émises dans la classe de parts sociales devant être rachetée et annulée.

5.4.2. Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base des Comptes Intermédiaires (tels que définis dans l'article 17 des présents Statuts). Le Montant Total d'Annulation pour chacune des classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la classe pertinente au moment de l'annulation de la classe en question sauf décision contraire de l'assemblée générale des associés selon les modalités prévues en matière de modification des Statuts, sous réserve toutefois que le Montant Total d'Annulation (tel que défini dans l'article 17 des présents Statuts) ne soit jamais supérieur à ce Montant Disponible.

5.4.3. A la suite du rachat et de l'annulation des parts sociales de la classe concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera exigible et payable par la Société.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.2 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.3 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

7.2 Les membres du conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions prévues ci-après. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte de prime d'émission à la réserve légale.

15.2 Les dividendes déclarés pourront être payés en toute devise choisie par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, et pourront être payés aux lieux et heures déterminés par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance. Le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance peut fixer souverainement le taux de change applicable pour convertir les fonds de dividendes dans la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une part sociale pendant cinq ans et non réclamé par le détenteur de cette part sociale, sera prescrite par le fait du détenteur de cette part sociale, et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera versé sur les dividendes déclarés mais non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte des détenteurs des parts sociales.

15.3 Dans le cas d'une déclaration de dividende, ce dividende sera alloué et payé de la manière suivante:

(i) Un montant équivalent à 0,10% de la valeur nominale totale des parts sociales de classe A en émission sera alloué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de parts sociales de Classe A au pro rata de leurs parts sociales de classe A, ensuite

(ii) Un montant équivalent à 0,15% de la valeur nominale totale des parts sociales de classe B en émission sera alloué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de parts sociales de classe B au pro rata de leurs parts sociales de classe B, ensuite

(iii) Un montant équivalent à 0,20% de la valeur nominale totale des parts sociales de classe C en émission sera alloué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de parts sociales de Classe C au pro rata de leurs parts sociales de classe C, ensuite

(iv) Un montant équivalent à 0,25% de la valeur nominale totale des parts sociales de classe D en émission sera alloué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de parts sociales de classe D au pro rata de leurs parts sociales de Classe D, ensuite

(v) Un montant équivalent à 0,30% de la valeur nominale totale des parts sociales de classe E en émission sera alloué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de parts sociales de Classe E au pro rata de leurs parts sociales de classe E, ensuite

(vi) Un montant équivalent à 0,35% de la valeur nominale totale des parts sociales de classe F en émission sera alloué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de parts sociales de classe F au pro rata de leurs parts sociales de classe F, ensuite

(vii) Un montant équivalent à 0,40% de la valeur nominale totale des parts sociales de classe G en émission sera alloué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de parts sociales de classe G au pro rata de leurs parts sociales de classe G, ensuite

(viii) Un montant équivalent à 0,45% de la valeur nominale totale des parts sociales de classe H en émission sera alloué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de parts sociales de classe H au pro rata de leurs parts sociales de classe H, ensuite

(ix) Un montant équivalent à 0,50% de la valeur nominale totale des parts sociales de classe I en émission sera alloué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de parts sociales de classe I au pro rata de leurs parts sociales de classe I, ensuite

(x) Un montant équivalent à 0,55% de la valeur nominale totale des parts sociales de classe J en émission sera alloué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de parts sociales de classe J au pro rata de leurs parts sociales de classe J, ensuite

(xi) Le solde du montant distribué sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière classe et ce, suivant l'ordre alphabétique inversé (c'est-à-dire premièrement les parts sociales de classe J, les Parts Sociales de Classe I et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'existe plus que les parts sociales de classe A).

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Après règlement de toutes les dettes, charges et dépenses de liquidation, le produit net de liquidation résultant sera payé à l'ensemble des détenteurs de parts sociales en conformité et de manière à atteindre le même résultat économique que les règles prévues pour les distributions de dividendes.

VII. Définitions

Art. 17. Définitions.

Montant Disponible	Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reports) selon l'article 15 des présents Statuts augmenté de (i) toute prime d'émission librement distribuable et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relatives à la Classe de Parts Sociales à annuler mais diminué de (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toute somme à placer dans la (les) réserve(s) conformément aux obligations de la loi ou des Statuts, toujours tel qu'indiqué dans les Comptes Intermédiaires pertinents (à l'exclusion afin d'éviter tout doute, de toute double comptabilisation) de sorte que: $MD = (BN + P + RC) - (L + LR)$ Par lequel: MD= Montant Disponible BN= Bénéfices Nets (y compris les bénéfices reportés) P= toute prime d'émission librement distribuable RC = montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relatives à la Classe de Parts Sociales à annuler P= pertes (y compris les pertes reportées) LR = toute somme à placer dans la(les) réserve(s) conformément à la loi ou aux Statuts.
Comptes Intermédiaires	Signifie les comptes intermédiaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés.
Date des Comptes Intermédiaires	Signifie la date n'étant pas inférieure à huit (8) jour avant la date de rachat et d'annulation de la classe de parts sociales concernée.
Valeur d'Annulation par	Signifie le montant auquel une part sociale de la classe de parts sociales rachetée et annulée conformément à l'article 5.4 a droit dans le Montant Total d'Annulation et déterminé

Part Sociale	conformément à l'article 5.4
Montant Total	Signifie le montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale pour le rachat d'une classe de parts sociales conformément à l'article 5.4 des présents Statuts
d'Annulation	

VIII. Disposition générale

Art. 18. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de donner pouvoir aux membres du Conseil de Gérance de la Société, chacun avec pouvoir individuel, à procéder pour le compte de la Société à la modification du registre des actionnaires, afin de refléter les modifications reprises ci-dessus, et les formalités d'enregistrement requises auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Dont acte fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante à Luxembourg, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 octobre 2013. Relation: EAC/2013/12865.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013145220/682.

(130177938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Bain Capital Everest Manager Holding SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 153.537.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 7 Mars 2013, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- La suppression en date du 7 Mars 2013 du conseil de surveillance composé des membres suivants:

Ailbhe Jennings

Christopher D. Pappas

Seth Meisel

Mark Verdi

Michel Plantevin

Stephen Zide

- Nommer la société PricewaterhouseCoopers, ayant le siège sociale 400 route d'Esch à Luxembourg, immatriculé auprès de RCSL sous le numéro B 65.477, en tant que réviseur d'entreprise agréée jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels se terminant 31 Décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 October 2013.

Référence de publication: 2013145272/20.

(130177970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Bourdon Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 180.569.

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth day of September.

Before us, Maître Karine Reuter, notary, residing in Pétange.

There appeared:

(1) M. Simon Cavalier-Jones, born in Gloucester (UK) on 26 May 1985, residing professionally in 5 Old Bailey, UK - EC4M 7BA London, hereby represented by Mrs Laurence Heinen, employee and/or Mrs Laurence Jacques and/or M. Frédéric Paget, lawyers residing professionally at L-2163 Luxembourg, 35 Avenue Monterey pursuant to a proxy given under private seal in London on 27 September 2013.

and

(2) M. Brett De Bank, born in Newport (UK) on 23 November 1976, residing professionally in 5 Old Bailey, UK - EC4M 7BA London, hereby represented by Mrs Laurence Heinen, employee and/or Mrs Laurence Jacques and/or M. Frédéric Paget, lawyers residing professionally at L-2163 Luxembourg, 35 Avenue Monterey pursuant to a proxy given under private seal in London on 27 September 2013.

said proxies, after being initialed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing parties have requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company under the name of Bourdon Holdings S.à r.l. which is hereby established as follows:

I. Form, Name, Duration, Registered Office

Art. 1. Form and Name. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of Bourdon Holdings S.à r.l. (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended (the "Company Law"), as well as by these articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 3. Registered Office.

3.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

3.2. It may be transferred within the municipality by decision of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

3.3. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the general meeting of the shareholders, which shall be adopted in the manner required for the amendment of the Articles, as the case may be.

3.4. Branches or other offices of the Company may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

II. Purpose of the Company

Art. 4. Purpose.

4.1. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

4.2. The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, sale, management and/or lease of immovable properties.

4.3. The Company may in particular:

(i) borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise except by way of a public offer;

(ii) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty;

(iii) in favor of its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, or any company directly or indirectly controlled by the shareholder of the Company (hereafter referred to as the "Affiliated Company"): (i) grant

any assistance, advance, lend, deposit money or give credit or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign Affiliated Company, with or without security; (ii) enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any Affiliated Company, within the limits of any applicable legal provision; and

(iv) enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its purpose;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be carrying on a trade or to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

4.4. The Company may further act as a general or limited partner with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar corporate structures.

4.5. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

III. Capital and Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1. The Company's subscribed share capital is set at fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000.-) represented by one hundred and fifty (150) shares with a nominal value of one hundred pounds sterling (GBP 100.-) each fully paid-in.

5.2. The share capital may be increased or reduced at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles, as the case may be.

5.3. The Company may redeem its own shares, within the limits set forth by the Company Law.

Art. 6. Shares.

6.1. All shares are in registered form and recorded in a shareholders' register in accordance with the Company Law.

6.2. The Company will recognize only one holder per share. Co-owners shall appoint a sole person to represent them towards the Company.

6.3. The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder shall not lead to the dissolution, liquidation or similar termination of the Company.

6.4. Each share entitles its holder to partake in the Company's assets and profits prorata to the number of outstanding shares.

6.5. Shares are freely transferable among shareholders. Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Luxembourg civil Code.

6.6. Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless a general meeting of the shareholders representing at least three-quarters of the Company's share capital shall have agreed thereto.

6.7. In the event of death, the transfer of the shares of the deceased shareholders to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

IV. Management

Art. 7. Management.

7.1. The Company is managed by one or several managers appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which sets the term of its/their office. A manager does not need to be a shareholder.

7.2. A manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 8. Decisions of the managers.

8.1. If several managers are appointed, they shall form a board of managers.

8.2. The board of managers shall meet as often as the Company's so requires or upon request of any manager, at the place indicated in the convening notice. All the meetings of the board of managers shall take place in the Grand Duchy of Luxembourg.

8.3. The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, in his absence, the board of managers shall, at the majority of their votes, appoint another manager as chairman pro tempore.

8.4. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the circumstances of the emergency shall be mentioned in the convening notice.

8.5. No convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the written consent of each member of the board of managers, such consent being given in original, fax or electronic mail (without electronic signature) or any other communication means. No convening notice shall be required for a meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

8.6. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy in writing, by fax or electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication.

8.7. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference or other communication means allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

8.8. The board of managers can deliberate or act only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

8.9. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed either by the chairman, the vice-chairman or two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or two managers.

8.10. Written resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held by the board of managers. Such signatures may appear on a single document or several counterpart(s) in original or copy delivered by fax, electronic mail or any other communication means.

Art. 9. Powers of the manager(s).

9.1. All powers not expressly reserved by the Company Law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competences of the sole manager or the board of managers, as the case may be. The sole manager or the board of managers, as the case may be, shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose.

9.2. The sole manager or the board of managers, as the case may be, is authorized to delegate the daily management of the Company to one or several persons, who do not need to be managers.

9.3. Special and limited powers may be delegated by the sole manager or the board of managers, as the case may be, for determined matters and within a limited period of time to one or several persons, who do not need to be managers.

Art. 10. Representation. The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or by individual signature of one manager or the signature of any person to whom a signatory power shall be delegated in accordance with article 9.2. and 9.3. of these Articles.

Art. 11. Manager's liability. A manager assumes, by reason of his mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company, provided such commitment complies with the Company Law and the Articles.

V. Shareholding

Art. 12. Voting Rights.

12.1. Each share entitles its holder to one vote.

12.2. Each shareholder may participate in the general meeting of the shareholders irrespective of the number of shares he owns.

Art. 13. Powers.

13.1. The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, assumes all the powers conferred to the general meeting of shareholders by the Company Law or these Articles.

13.2. The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, may decide that the financial statements and operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, who do not need to be shareholders. They must appoint one or several statutory auditors if there are more than 25 (twenty-five) shareholders in the Company. The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall fix their remuneration and term of their mandate.

Art. 14. Decisions of the sole shareholder.

14.1. Decisions of the sole shareholder shall be either drawn-up in writing or recorded in minutes.

14.2. Contracts entered into between the Company and the sole shareholder shall be either drawn-up in writing or recorded in minutes, except if such contracts relate to usual business operations of the Company entered into normal market conditions.

Art. 15. Decisions of the general meeting of shareholders.

15.1. Collective decisions of the shareholders may be taken either by holding a general meeting of shareholders or by written resolutions, if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25). In such event, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing. Each shareholders' signature may appear on a single or several counterpart(s), in original or copy delivered by fax, electronic mail or any other communication means.

15.2. The decisions of the general meeting of shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of shareholders owning more than half of the share capital. However, an amendment to the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

VI. Financial year, Annual accounts, Allocation of profits

Art. 16. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st of April and ends on the 31th of March.

Art. 17. Annual accounts.

17.1. Each year, with reference to the end of the Company's financial year, the Company's accounts are drawn up, and the sole manager or the board of managers, as the case may be, shall prepare an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities. The inventory and the accounts shall be available for inspection by each shareholder at the Company's registered office.

Art. 18. Allocation of profits.

18.1. The net profit of the Company is equal to the gross profit as stated in the annual accounts less the general expenses, amortization and expenses.

18.2. Each year, an amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory legal reserve, until and as long as this legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

18.3. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company by a decision of the general meeting of shareholders.

18.4. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions set forth by the Company Law.

VII. Dissolution, Liquidation

Art. 19. Dissolution - Liquidation.

19.1. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or several liquidators who do not need to be shareholders, appointed by a decision of the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

19.2. The liquidation proceeds may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

VIII. General Provisions

Art. 20. All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Company Law.

Art. 21. The Articles have been drawn up in English followed by a French version. In the event of discrepancy between the English and the French version, the English version shall prevail.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appeared party has subscribed and fully paid up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Aggregate Subscription (GBP)	Payment price (GBP)
M. Simon Cavalier-Jones	75	7,500.-	7,500.-
M. Brett De Bank	75	7,500.-	7,500.-
Total:	150	15,000.-	15,000.-

Evidence of the payment of the total subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1.450.- Euros.

Extraordinary General Meeting

The shareholders have immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 35, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers of the Company and shall be members of the Board of Managers of the Company for an undetermined period of time:

- M. Denis Van den Bulke, born in Liège (B) on 10 July 1959, residing professionally in 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

- Mrs Laurence Jacques, born in Verviers (B) on 11 April 1975 residing professionally in 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente septembre.

Par-devant Maître Karine Reuter, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

(1) Mr Simon Cavalier-Jones, né à Gloucester (UK), le 26 mai 1985, demeurant professionnellement à 5 Old Bailey, UK - EC4M 7BA London, ici représenté par Mme Laurence Heinen, employée et/ou Mme Laurence Jacques et/ou Mr Frédéric Paget, avocats demeurants professionnellement au 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, selon les termes d'une procuration sous seing privé délivrée à Londres, le 27 septembre 2013

et

(2) Mr Brett De Bank, né à Newport (UK), le 23 novembre 1976, demeurant professionnellement à 5 Old Bailey, UK - EC4M 7BA London, ici représenté par Mme Laurence Heinen, employée et/ou Mme Laurence Jacques et/ou Mr Frédéric Paget, avocats demeurants professionnellement au 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, selon les termes d'une procuration sous seing privé délivrée à Londres, le 27 septembre 2013.

Lesdites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée sous le nom Bourdon Holdings S.à r.l. qui est constituée comme suit:

I. Forme Juridique, Dénomination Sociale, Durée, Siège Social.

Art. 1^{er}. Forme Juridique et Dénomination Sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Bourdon Holdings S.à r.l. (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée (la «Loi sur les Sociétés»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

3.2. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou du conseil de gérance, le cas échéant.

3.3. Il peut être transféré en tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique, ou le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.4. Il pourra être établi des succursales ou établissements de la Société à Luxembourg ou à l'étranger par décision du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

II. Objet social

Art. 4. Objet Social.

4.1. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, d'instruments de dettes et de valeurs mobilières de toute nature et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des participations dans des sociétés en commandite ou partenariats.

4.2. L'objet de la Société inclut, plus particulièrement l'acquisition, le développement, la vente, la gestion et /ou la location de propriétés immobilières au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations immobilières, en ce compris la détention, directe ou indirecte, de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ayant pour objet principal l'acquisition, le développement, la vente, la gestion et /ou la location de propriétés immobilières.

4.3. La Société peut en particulier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- conclure toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre-partie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;

- en faveur de ses filiales ou à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou toute autre société contrôlée directement ou indirectement par l'associé de la Société (ci-après «Sociétés Affiliées»): (i) avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à, ou de souscrire à, ou acquérir tous instruments de dette, émis par une Société Affiliée luxembourgeoise ou étrangère, (ii) accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Affiliées dans les limites autorisées par toute disposition légale applicable; et

- conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet;

étant entendu que la Société ne conclura aucune transaction qui pourrait l'engager dans une activité qui constituerait une activité réglementée du secteur financier.

4.4. La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

4.5. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

III. Capital Social et Parts Sociales

Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-) représenté par cent cinquante (150) parts sociales d'une valeur nominale de cent livres sterling (GBP 100,-) chacune, entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou diminué à tout moment par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés prise dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

5.3. La Société peut racheter ses propres parts sociales, dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Toutes les parts sociales sont nominatives et enregistrées dans un registre des associés conformément à la Loi sur les Sociétés.

6.2. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis sont tenus de nommer une seule personne pour se faire représenter auprès de la Société.

6.3. La Société peut avoir un ou plusieurs associés. Le décès ou la dissolution de l'associé unique n'entraînera pas la dissolution, liquidation ou tout autre événement similaire mettant un terme à la Société.

6.4 Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.5. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les transferts de parts sociales doivent être actés par acte authentique ou par acte sous seing privé. Les cessions de parts sociales ne sont opposables à la Société ou aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

6.6. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

6.7. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément préalable de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social. Le consentement n'est cependant pas requis lorsque les parts sont transmises à des ascendants, descendants, ou au conjoint survivant.

IV. Gestion

Art. 7. Gestion.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, laquelle fixera la durée de son/leur mandat. Un gérant ne doit pas nécessairement être un associé.

7.2. Tout gérant est révocable à tout moment, avec ou sans cause, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Décisions des gérants.

8.1. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance.

8.2. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur demande de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Toute réunion du conseil de gérance aura lieu au Grand-Duché de Luxembourg.

8.3. Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, qui ne doit pas être gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Le président présidera toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance désignera, à la majorité des votes, un autre gérant comme président intérimaire.

8.4. Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans la convocation.

8.5. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite par l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit en original, par fax ou courrier électronique (sans signature électronique) ou par tout autre moyen de communication. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si le lieu et l'endroit de la réunion ont été fixés au préalable par décision du conseil de gérance.

8.6. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant en tant que mandataire en original, par fax ou courrier électronique (sans signature électronique) ou par tout autre moyen de communication.

8.7. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

8.8. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

8.9. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou deux gérants.

8.10. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, délivrées en original ou en copie par fax, courrier électronique ou tout autre moyen de télécommunications.

Art. 9. Pouvoirs du/des gérant(s).

9.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi sur les Sociétés ou les Statuts sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, selon le cas. Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

9.2. Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, gérant ou non.

9.3. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques et pour une durée limitée peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, gérant ou non, par le gérant unique ou par le conseil de gérance selon le cas.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou par la signature individuelle d'un gérant ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 9.2. et 9.3 des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Un gérant ne contracte, à raison de son mandat, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est pris en conformité avec la Loi sur les Sociétés et les Statuts.

V. Associés

Art. 12. Droits de Vote.

12.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une voix.

12.2. Chaque associé peut participer à l'assemblée générale des associés quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 13. Pouvoirs.

13.1. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, exercent tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi sur les Sociétés ou les Statuts à l'assemblée générale des associés.

13.2. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, peut décider que les états financiers et les activités de la Société seront supervisés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui ne doivent pas nécessairement être associés. Ils doivent nommer un ou plusieurs commissaires aux comptes si la Société compte plus de 25 (vingt-cinq) associés. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 14. Décisions de l'associé unique.

14.1. Les décisions de l'associé unique seront soit prises par écrit soit consignées dans un procès-verbal.

14.2. Les contrats conclus entre la Société et l'associé unique doivent être passés par écrit ou consignés dans un procès-verbal, sauf le cas où ces contrats concernent des opérations courantes de la Société conclues à des conditions normales de marché.

Art. 15. Décisions de l'assemblée générale des associés.

15.1. Les décisions collectives des associés peuvent être prises soit par la tenue d'une assemblée générale des associés, soit par résolutions écrites, si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En pareille hypothèse, chaque associé recevra le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et exprimera son vote par écrit. La signature de chaque associé pourra être apposée sur un seul document ou sur plusieurs copies délivrées en original ou par fax, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication.

15.2. Les décisions de l'assemblée générale des associés ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées à la majorité des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

VI. Exercice social, Comptes annuels, Répartition des bénéfices

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} avril et finit le 31 mars de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels.

17.1. Chaque année à la date à laquelle les comptes sont arrêtés, le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, dresse les comptes annuels et un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. L'inventaire et le bilan seront disponibles pour inspection par tout associé au siège social.

Art. 18. Répartition des bénéfices.

18.1. Le bénéfice net de la Société correspond au résultat brut tel que déterminé dans les comptes annuels au compte de résultats, diminué des frais généraux, amortissements et dépenses.

18.2. Chaque année, il est prélevé sur le bénéfice net de l'exercice cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

18.3. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun dans la Société par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

18.4. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués conformément aux conditions prévues dans la Loi sur les Sociétés.

VII. Dissolution, Liquidation**Art. 19. Dissolution – Liquidation.**

19.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

19.2. Les produits de la liquidation de la Société seront distribués aux associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

VIII. Dispositions générales

Art. 20. Tout ce qui n'est pas réglé par les Statuts sera réglé conformément à la Loi sur les Sociétés.

Art. 21. Les Statuts sont rédigés en anglais suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaut.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ayant été ainsi déterminés par la partie comparante, la partie comparante ont entièrement souscrit et libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Prix de souscription total (GBP)	Paiement (GBP)
Mr Simon Cavalier-Jones	75	7.500,-	7.500,-
Mr Brett De Bank	75	7.500,-	7.500,-
Total:	150	15.000,-	15.000,-

La preuve du paiement du prix total de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont évalués à environ 1.450.- Euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale des associés a immédiatement pris les décisions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées comme membres du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Denis Van den Bulke, né à Liège (B), le 10 juillet 1959, demeurant professionnellement à 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
 - Madame Laurence Jacques, née à Verviers (B), le 11 avril 1977, demeurant 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signés: L. HEINEN, K.REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 2 octobre 2013. Relation: EAC/2013/12688. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, le 17 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145278/464.

(130177933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

AEID II (Lux) Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 642.100,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 136.494.

EXTRAIT

A la suite d'un contrat de transfert conclu en date du 4 septembre 2013 ayant pour date d'effet le 15 octobre 2013, AEID II Development I Limited, régie par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Boundary Hall, Cricket Square, KY-KY-1102, Grand Cayman et immatriculée sous le numéro PB 203356, a transféré, 1 part sociale à P3 Limited, ayant son siège social à Ogier House, The Esplanade, St Helier, JE4 9WVG, Jersey et immatriculée sous le numéro 111161. De plus, la société AEID II Development II Limited, régie par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Boundary Hall Cricket Square, KY-KY-1102, Grand Cayman et immatriculée sous le numéro PB 203358, a transféré 25.683 parts sociales à P3 Lux HoldCo S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 3A Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B172235.

Les parts sociales de la Société sont dès lors détenues de la manière suivante:

- P3 Limited: 1 part sociale
- P3 Lux HoldCo S.à.r.l.: 25.683 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Munsbach, le 16 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145243/22.

(130177813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Ambra Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 109.416.

Extrait des résolutions prise lors de l'assemblée générale extraordinaire du 17 octobre 2013

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2017:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur HANSEN Luc, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2017:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145250/21.

(130178188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

ALL STAR Restaurants S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 2, rue Plaetis.

R.C.S. Luxembourg B 59.130.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013145247/10.

(130177449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Arcapita Industrial Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 136.493.

EXTRAIT

A la suite d'un contrat de transfert conclu en date du 4 septembre 2013 ayant pour date d'effet le 15 octobre 2013, Arcapita Industrial Management I Limited, régie par les lois des Iles Cayman ayant son siège social à Boundary Hall, Cricket Square, KY-KY1-1102, Grand Cayman et immatriculée sous le numéro PB 203359 a transféré 1 part sociale à P3 Limited, ayant son siège social à Ogier House, The Esplanade, St Helier, JE4 9WG, Jersey et immatriculée sous le numéro 111161. De plus la société Arcapita Industrial Management II Limited, régie par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Boundary Hall Cricket Square, KY-KY-1102, Grand Cayman et immatriculée sous le numéro PB 203360 a transféré 499 parts sociales à P3 Lux HoldCo S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 3A Boulevard Prince Henri, L-1724, Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172235.

Les parts sociales de la Société sont dès lors détenues de la manière suivante:

- P3 Limited: 1 part sociale

- P3 Lux HoldCo S.à.r.l.: 499 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Munsbach, le 16 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145230/23.

(130177536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Art Construct S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3830 Schiffflange, 57, rue des Fleurs.

R.C.S. Luxembourg B 180.886.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le deuxième jour du mois d'octobre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Filippo MILANO, ingénieur diplômé, né à Gioia del Colle (Italie), le 15 février 1986, demeurant à L-4993 Sanem, 19, rue Cité Schmiedenacht; et

2) Monsieur Roland BRUNETTI, ingénieur technicien, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 22 juillet 1969, demeurant à L-3830 Schiffflange, 57, rue des Fleurs.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "Art Construct S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet:

- l'exploitation d'une entreprise générale de construction;
- la réalisation de tous travaux publics et privés;
- la coordination des travaux;
- les conseils techniques; et
- l'acquisition, la vente, la mise en valeur et la gestion de tous biens immobiliers bâtis ou non-bâtis.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Schiffflange (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par 100 (cent) parts sociales de cinq cents euros (500,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Filippo MILANO, prénommé, cinquante parts sociales,	50
2) Monsieur Roland BRUNETTI, prénommé, cinquante parts sociales,	50
Total: cent parts sociales,	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-3830 Schifflange, 57, rue des Fleurs.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 2. Sont nommés gérants de la Société:
 - Monsieur Filippo MILANO, ingénieur diplômé, né à Gioia del Colle (Italie), le 15 février 1986, demeurant à L-4993 Sanem, 19, rue Cité Schmiedenacht, gérant technique; et
 - Monsieur Roland BRUNETTI, ingénieur technicien, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 22 juillet 1969, demeurant à L-3830 Schifflange, 57, rue des Fleurs, gérant administratif.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. MILANO, R. BRUNETTI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 octobre 2013. LAC/2013/45360. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145234/131.

(130177379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Agence d'Assurances Joël Simon S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3651 Kayl, 48, rue Joseph Müller.

R.C.S. Luxembourg B 142.964.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013145244/10.

(130178016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

LP Three Darmstadt Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 113.567.

—
EXTRAIT

A la suite d'un contrat de transfert conclu en date du 4 septembre 2013 ayant pour date d'effet le 15 octobre 2013, First Euro Industrial Properties II S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95555 a transféré 1.422 parts sociales à Second Euro Industrial Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96048.

Les 1500 parts sociales de la Société sont dès lors détenues de la manière suivante:

- Second Euro Industrial Properties S.à r.l.: 1.422 parts sociales
- Logicreal Holding GmbH: 78 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Munsbach, le 16 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145581/21.

(130177528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Milliken International Inc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.568,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 147.248.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145597/10.

(130178177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Millipore International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 132.125.810,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 148.420.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une transaction opérée en date du 4 octobre 2013 que l'un des associés de la Société, Merck Holding S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de 1.526.056 EUR ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 2a, Boulevard Joseph II, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B177672 a transféré les 6.429.712 parts sociales de catégorie B qu'il détient dans la Société à Merck Holding Ltd, société constituée selon le droit du Royaume-Uni, ayant son siège social à Bedfont Cross Stanwell Road, Feltham, Middlesex, TW14 8NX, Royaume-Uni, immatriculée auprès de «Companies House» sous le numéro 8531583 (ci-après «Merck Holding Ltd").

Le même jour, Merck Holding Ltd. a décidé de transférer les 6.429.712 parts sociales de classe B reçues de Merck Holding S.à r.l. à Merck Chemicals Holding S.à r.l. société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de 30.145 EUR ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 2a, Boulevard Joseph II, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B177715 (ci-après «Merck Chemicals Holding S.à r.l.»).

A compter du 4 Octobre 2013, le capital social de la Société est détenu comme suit:

- EMD Millipore Corporation détient:

- 1.12.512.094 parts sociales de catégorie A de la Société; et
- 2.104.276 parts sociales de catégorie B de la Société.

- Merck Chemicals Holding S.à r.l. détient 7.025.923 parts sociales de catégorie B de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 8 octobre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la Société

Richard LENERTZ

Gérant de Classe B

Référence de publication: 2013145599/32.

(130178038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Manchester Wind S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 149.964.

Les statuts coordonnés au 8 octobre 2013 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013145593/12.

(130177320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Milliken International Inc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 147.248.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145598/10.

(130178178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Morumbi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1218 Luxembourg, 33, rue Baudoin.

R.C.S. Luxembourg B 120.810.

Les comptes annuels du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013145600/13.

(130177369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Malewane Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 117.041.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013145602/12.

(130177624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Sincro Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.738.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale du 17 Septembre 2013 («l'Assemblée Générale») a renouvelé les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Sylvain Feraud, Président, avec adresse professionnelle, 41 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Monsieur Arnaud Bouteiller, Administrateur, avec adresse professionnelle, 41, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- Madame Margherita Balerna Bommartini, Administrateur, avec adresse professionnelle, Via L. Zuccoli 19, CH-6900 Lugano, Suisse.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 Mai 2014.

L'Assemblée Générale a renouvelé le mandat du réviseur d'entreprise:

- Deloitte S.A., réviseur d'entreprise, 560 Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 Mai 2014.

Pour Sincro SICAV II.

Référence de publication: 2013145744/19.

(130177737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Sportv, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 170.036.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013145762/9.

(130177785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Sportv, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 170.036.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société en date du 5 septembre 2013

L'Assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de rassemblée générale des actionnaires de la Société devant se prononcer sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social dos au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013145763/12.

(130177797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Steelex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 46.189.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2013145767/11.

(130177718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Sesterce Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 86.452.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 17 octobre 2013 que:

- M. Thierry TRIBOULOT, employé privé, né le 2 avril 1973 à Villers-Semeuse (France), avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommé à la fonction d'administrateur en remplacement de M. Fernand HEIM, démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2019.

- les autres administrateurs sortants:

* M. Marc SCHMIT, chef-comptable, Président du Conseil d'Administration,

* Mme Annie SWETENHAM, corporate manager,

tous deux avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg,

- le commissaire aux comptes sortant:

* M. Marco RIES, réviseur d'entreprises agréé, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg

ont été reconduits dans leurs fonctions respectives de telle sorte que leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2019.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013145740/22.

(130178122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Sun One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 164.460.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013145770/10.

(130177462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Sun Two S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 164.453.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013145771/10.

(130177461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Surprise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6117 Junglinster, 6, Centre Commercial Langwies, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 66.253.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145772/10.

(130178168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Ymas International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 89.651.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/10/2013.

Signature.

Référence de publication: 2013145847/10.

(130177923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Zap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.261.

EXTRAIT

En date du 26 septembre 2013, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- L'acceptation de la démission de M Patric de Waha en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 31 mai 2013.
- L'acceptation de la démission de M Patric de Waha en tant qu'administrateur-délégué de la Société avec effet au 31 mai 2013.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145854/14.

(130177791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

York Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 83.125.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue de manière extraordinaire en date du 15 octobre 2013, Mme Liette Gales, demeurant professionnellement à L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf, a été appelée à la fonction d'administrateur en remplacement de l'administrateur sortant, Mme Anne Huberland, demeurant professionnellement à Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2019.

Les mandats des administrateurs Nicole Reinert et Monique Brunetti-Guillen et du commissaire aux comptes, Juria Consulting S.A., tous avec nouvelle adresse établie à L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf, étant venus à échéance, l'assemblée a décidé de les renouveler pour une nouvelle période de six ans prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2019.

Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013145849/19.

(130177895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

York Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 83.125.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013145848/10.

(130177894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Ymas International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 89.651.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social de la société le 10 octobre 2013 à 10:00 heures

L'Assemblée générale décide de reconduire les mandats des administrateurs, Monsieur Alfonso Garcia, Madame Beatriz Garcia et Madame Colette Wohl, tous demeurant au 5, Bd Royal à L-2449 Luxembourg et du commissaire aux comptes, Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à.r.l. (RCS B 60.219), demeurant au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg, jusqu'au jour de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Pour Extrait Sincère et Conforme

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013145846/15.

(130177922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Worldwide Eco Active Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 145.509.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145839/10.

(130178008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

G Construct-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 44, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 56.490.

—
Résolution adoptée par l'assemblée générale extraordinaire en date du 18 septembre 2013

Il ressort de la résolution adoptée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 septembre 2013, tenue en présence de Monsieur Pierre Goes et de Madame Yana Nebolsina (détenant respectivement 499 et 1 parts sociales, soit l'ensemble des 500 parts sociales de la société) que Madame Yana Nebolsina, résidente au 53 Avenue de la Liberté, L1931 Luxembourg-Ville, est nommée gérante de la société, en remplacement de Monsieur Gustave Goes.

Fait à Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Certifié sincère et conforme

P. GOES / Y. Nebolsina

Référence de publication: 2013145870/15.

(130177215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Expertise Tamino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 87.646.

—
Nous vous prions de bien vouloir déposer la suivante:

Monsieur Yves GORDET a démissionné avec effet au 17 septembre 2013 de ses fonctions d'administrateur de la société anonyme EXPERTISE TAMINO S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87.646, établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer

Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Yves GORDET.

Référence de publication: 2013145867/12.

(130177018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Gunco Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1113 Luxembourg, 12A, rue John L. Mac Adam.
R.C.S. Luxembourg B 173.589.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Remich, le 3 octobre 2013.
Référence de publication: 2013145872/10.
(130176797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Signature.

Chemicon, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 106.500.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 27 juin 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, 6^{ème} section, après avoir entendu le juge commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le ministère public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société à responsabilité limitée Chemicon Sàrl, dont le siège social à L- 2121 Luxembourg-Kirchberg 231, val des bons malades a été dénoncé le 9 avril 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Maître Karin SPITZ
Le liquidateur

Référence de publication: 2013145891/17.

(130177955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

AXA Infrastructure Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 161.787.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 21 juin 2013

L'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- Nomination de Mme. Marion Calcine, employée privée, née le 4 mars 1984 à Paris (France), ayant son adresse professionnelle au 20, Place Vendôme, F-75001 Paris, France, en qualité de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée au 31 décembre 2015 (en remplacement de M. Benoît Gaillochet, démissionnaire).

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- M. Mirko Dietz, administrateur
- M. Ian Kent, administrateur
- M. Simon Barnes, administrateur
- M. Stephan Illenberger, administrateur
- Mme Marion Calcine, administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013145885/22.

(130177580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Amur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 158.994.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Remich, le 15 octobre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013145879/10.

(130177616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Ballymore Projects Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 117.143.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 septembre 2013:

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Nomination de M. John Sisk, résidant professionnellement au 61, Manesova Vinohrady, 2 Prague, République Tchèque, né le 1^{er} septembre 1976 à Cork, Irlande, en qualité de gérant de catégorie A avec effet au 30 septembre 2013 et pour une durée indéterminée (en remplacement de M. Stephen Marshall, démissionnaire).

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- Mme Anne-Cécile Jourden-Vasseur, gérant de catégorie B
- M. Ian Kent, gérant de catégorie B
- M. Brian Fagan, gérant de catégorie A
- M. John Sisk, gérant de catégorie A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013145886/22.

(130177568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Ballymore Properties Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 117.144.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 septembre 2013:

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Nomination de M. John Sisk, résidant professionnellement au 61, Manesova Vinohrady, 2 Prague, République Tchèque, né le 1^{er} septembre 1976 à Cork, Irlande, en qualité de gérant de catégorie A avec effet au 30 septembre 2013 et pour une durée indéterminée (en remplacement de M. Stephen Marshall, démissionnaire).

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- Mme Anne-Cécile Jourden-Vasseur, gérant de catégorie B
- M. Ian Kent, gérant de catégorie B
- M. Brian Fagan, gérant de catégorie A
- M. John Sisk, gérant de catégorie A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013145887/22.

(130177566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

21st Century Investment Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 74.494.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013145856/10.

(130177331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Allianz Global Investors Opportunities, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 144.896.

Auszug aus der Niederschrift über die Jahreshauptversammlung der Anteilhaber der Allianz Global Investors Opportunities

In der ordentlichen Hauptversammlung der Gesellschaft vom 11. Oktober 2013 haben die Anteilhaber folgende Beschlüsse gefasst:

- Wiederwahl der Herren Markus Nilles sowie George McKay als Verwaltungsratsmitglieder bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft am 10. Oktober 2014.
- Ko-Optierung von Herrn Dr Kai Wallbaum mit Berufsanschrift Bockenheimer Landstraße 42-44, 60323 Frankfurt am Main, Deutschland, als Verwaltungsratsmitglied bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft am 10. Oktober 2014.
- Wiederwahl von PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxemburg, mit Berufsanschrift 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Luxemburg, als Abschlussprüfer bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft am 10. Oktober 2014.

Senningerberg, den 11. Oktober 2013.

Für die Richtigkeit des Auszuges
Allianz Global Investors Luxembourg S.A.
Markus Biehl / Oliver Eis

Référence de publication: 2013145917/22.

(130178692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

MABE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 19-23, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 180.873.

STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-sept septembre.

Par devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Madame Marianne DOLAR, employée privée, née à Differdange le 17 juillet 1957, épouse de Monsieur Marc THEISEN, demeurant à L-4974 Dippach, 15, rue des Romains.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle va constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par la comparante et toutes les personnes qui pourraient devenir associées par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La société a pour objet le commerce de vêtements et d'accessoires de mode.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «MABE s.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (€ 12.400.-) représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (€ 100.-) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un quelconque des membres du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Le ou les gérants ne contactent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société.

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

En cas de décision modificative des statuts prise par voie circulaire, les votes émis seront dépouillés et le résultat du scrutin fera l'objet d'un procès-verbal établi par acte notarié, le tout par et à la requête de la gérance ou de toute autre personne à ce déléguée par la gérance.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Art. 16. L'année sociale de la société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la société de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les profits bruts de la société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915.

Souscription et Libération

Toutes les cent vingt-quatre (124) parts sociales ont été souscrites par Madame Marianne DOLAR, préqualifiée.

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (€ 12.400.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

Décisions de l'associée

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Madame Marianne DOLAR, préqualifiée, est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.
- 3) Le siège social est établi à L-1313 Luxembourg, 19-23, rue des Capucins.

La comparante déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentive la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOLAR, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 25 septembre 2013. Relation: CAP/2013/3579. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 8 octobre 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013145894/142.

(130177554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

SH Findel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 179.382.

—
EXTRAIT

En date du 12 août 2013, le transfert de parts sociales suivant a été effectué:

TPG Capital-Luxembourg, S.à r.l. a transféré l'intégralité des 1.250.000 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à TOP Finance 4, LLC, une Limited Liability Company, ayant son siège social au Corporate Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, Etats Unis d'Amérique inscrite auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 130731443.

Suite à ce transfert, TOP Finance 4, LLC devient l'associé unique de la Société et détient désormais l'intégralité des 1.250.000 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/10/2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013145875/20.

(130176824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

International Design Concept, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle "le 2000".

R.C.S. Luxembourg B 81.367.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 13 octobre 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- la société à responsabilité limitée INTERNATIONAL DESIGN CONCEPT S.à.r.l. (N° R.C.S. B 81367), avec siège social à L-3378 Livange, Zone Industrielle «le 2000», de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a dit que les frais sont à prélever sur l'actif réalisé, le solde étant à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Maître Deborah SUTTER

Le liquidateur

Référence de publication: 2013145873/18.

(130177337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Gunco Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1113 Luxembourg, 12A, rue John L. Mac Adam.

R.C.S. Luxembourg B 173.589.

—
In the year two thousand and thirteen, on the 24th September.

Before Us M^e Patrick SERRES, notary residing in Remich, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

TVH Group, NV, a public company limited by shares ("société anonyme"), governed by the laws of Belgium, having its registered office at 15, Brabantstraat, B-8790 Waregem, Belgium, filed at the "Banque-Carrefour des Entreprises" under

the number 0822.308.590, here represented by Mrs Stephanie BRITZ, residing professionally in Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal; such power, after having been signed "ne varietur" by the appearing and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, through its mandatory, has declared and requested the officiating notary to act the following:

- That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "GUNCO INVEST", (the "Company"), with registered office in L-1113 Luxembourg, 12A, rue J.L. Mac Adam, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg"), section B, number 173589, was incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 5th December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") number 246 dated 1st February 2013.

- That the appearing party, represented as said before, is the sole actual partner of the said company and that it has taken, through its mandatory, the following resolutions:

First Resolution

The general meeting decides to increase the subscribed capital by an amount of four million seven hundred and fifty thousand euros (4.750.000.- EUR), in order to raise it from its present amount of two hundred fifty thousand euros (250.000.-EUR) to five million euros (5.000.000.- EUR) by creating and issuing four thousand seven hundred and fifty (4.750) new shares with a par value of one thousand euros (1.000.- EUR) each, with the same rights as the existing shares.

Second Resolution

The 4.750 new shares are subscribed by TVH Group, NV, aforementioned.

All the new shares have been fully paid up by a payment in cash of four million seven hundred and fifty thousand euros (4.750.000.- EUR), evidence thereof has been given to the notary, who expressly has acknowledged it.

Third Resolution

As a result of this resolutions, Article 6.1. first paragraph of the Articles of incorporation is amended, so that it will read from now on as follows:

" **Art. 6.1. Subscribed share capital.** The issued share capital of the Company amounts to five million euros (5.000.000.- EUR) represented by five thousand (5.000) shares with a nominal value of one thousand euros (1.000.- EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up."

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail. WHEREOF, the present deed was drawn up in Remich, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-quatre septembre.

Pardevant Nous Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

TVH Group, NV, une société anonyme constituée sous le droit belge, ayant son siège social sis au 15, Brabantstraat, B-8790 Waregem, Belgique, inscrite auprès du Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0822.308.590, ici représentée par Madame Stephanie Britz, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "GUNCO INVEST" société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-1113 Luxembourg, 12A, rue J.L. Mac Adam, inscrite auprès au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 173589, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 5 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 246 en date du 1^{er} février 2013.

- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule associée actuelle de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première Résolution

Augmentation du capital social d'un montant de quatre millions sept cent cinquante mille euros (4.750.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante mille euros (250.000.- EUR) au montant de cinq millions d'euros (5.000.000.- EUR) par la création de quatre mille sept cent cinquante (4.750) nouvelles parts sociales d'un montant nominal de mille euros (1.000.- EUR),

Deuxième Résolution

Les 4.750 nouvelles parts sociales sont intégralement souscrites par la société TVH Group, NV, prénommée, et intégralement libérées en espèces ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Troisième Résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 6.1 paragraphe 1^{er} des statuts, aura la teneur suivante:

« **Art. 6.1. Capital souscrit et Libéré.** Le capital social émis est fixé à cinq millions d'euros (5.000.000.- EUR) représenté par cinq mille (5.000) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Remich, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. BRITZ, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 26 septembre 2013. Relation: REM/2013/1683. Reçu soixante-quinze euros 75.-€

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 3 Oktober 2013.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2013145871/90.

(130176782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Bellavista Feeder Fund, SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.677.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 18 septembre 2013:

L'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- Acceptation de la démission de M. Jacques Chillemi de son mandat d'administrateur de la société avec effet au 18 septembre 2013.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- M. Simon Barnes, administrateur
- M. Jens Hoellermann, administrateur
- M. Mario Cattaneo, administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013145888/20.

(130177573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Cabanco Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 102.586.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par jugement du 27 juin 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, 6^{ème} section, après avoir entendu le juge commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le ministère public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société anonyme Cabanco Capital SA, dont le siège social à L- 1855 Luxembourg, 46a, Avenue JF Kennedy a été dénoncé le 4 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Maître Karin SPITZ

Le liquidateur

Référence de publication: 2013145890/16.

(130177959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Yousara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 149.771.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 9 octobre 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Marc Koeune
- Andrea Dany
- Nicole Thommes
- Jean-Yves Nicolas

Le commissaire aux comptes est Cederlux-Services S.à R.L.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013145851/18.

(130177899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Wesby Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 173.832.

Il résulte de cessions de parts sociales intervenues le 05 août 2013 que le capital est désormais détenu comme suit:

- Monsieur William PALM, demeurant à 7, rue de Clichy, F-75009 Paris détient 15 parts sociales (soit 15 % du capital);
- Monsieur Guillaume LEVEQUE, demeurant à 355, Corniche du Président John Fitzgerald Kennedy, F-13007 Marseille détient 85 parts sociales (soit 85% du capital).

Il résulte d'une résolution des associés du 09 octobre 2013 que la démission de Monsieur Jean-Luc BETTIOL en date du 25 septembre 2013 de sa fonction de gérant est acceptée et est remplacé par Monsieur Jean Marc COHEN, né le 08 juin 1955 à Marseille (France), demeurant à F-09100 Pamiers, 7bis, Impasse Blaise Pascal pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le mardi 09 octobre 2013.

Jean Marc COHEN

Gérant

Référence de publication: 2013145843/18.

(130178010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Worldwide Eco Active Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 145.509.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 8 octobre 2013 que:

- La démission de Madame Sandrine BISARO et de Monsieur Olivier LIEGEOIS, gérants de la Société a été acceptée avec effet immédiat;

- Monsieur Philippe SALPETIER, né le 19 août 1970 à Libramont (Belgique) résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- Madame Jessica DA SILVA, née le 21 juillet 1981 à Mont Saint Martin, France, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg a été nommée gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145838/19.

(130178007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

S.T. Sharesmarket S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 104.875.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par jugement du 27 juin 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, 6^{ème} section, après avoir entendu le juge commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le ministère public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société à responsabilité limitée S. T. Sharesmarket Sàrl, dont le siège social à L- 2121 Luxembourg-Kirchberg 231, Val des bons malades a été dénoncé le 9 octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Maître Karin SPITZ

Le liquidateur

Référence de publication: 2013145895/17.

(130177956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Inception S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 52, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 180.930.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur David IACHETTA, développeur site web, né à Oupeye (Belgique), le 10 avril 1979, demeurant à B-4682 Heure le Romain, rue de Baronhaie, 65.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

La durée de la société est indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 2. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger, les prestations de consultance stratégique, de développements, achats, ventes et location de logiciels pour divers supports technologiques.

Elle pourra également mettre à disposition du personnel qualifié et réaliser des formations.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. La société prend la dénomination de "Inception S.à r.l."

Art. 4. Le siège social est établi à Steinfort.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé unique, qui aura tous pouvoirs d'adapter le présent article.

Titre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique et en cas de pluralité d'associés par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 9. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 10. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 11. Les créanciers, ayants droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration

Art. 12. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs de signature.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 16. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Disposition générale

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique s'en réfère aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Toutes les cent vingt-cinq (125) parts ont été entièrement souscrites et entièrement libérées par Monsieur David IACHETTA, prénommé, par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Avertissement

Le notaire instrumentaire a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Frais

L'associé unique a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1. Est désigné gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur David IACHETTA, développeur site web, né à Oupeye (Belgique), le 10 avril 1979, demeurant à B-4682 Heure le Romain, rue de Baronhaie, 65.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

2. Le siège social de la société est établi à L-8437 Steinfort, 52, rue de Koerich.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Iachetta et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 septembre 2013. LAC/2013/43586. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Référence de publication: 2013146143/121.

(130178469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.